

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
PRÉALABLE A LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT  
**ANNEXES**

Site :



**IFP ENERGIES NOUVELLES**  
Rond-point de l'échangeur de Solaize,  
BP3 - 69360 SOLAIZE

Maitrise d'Ouvrage :

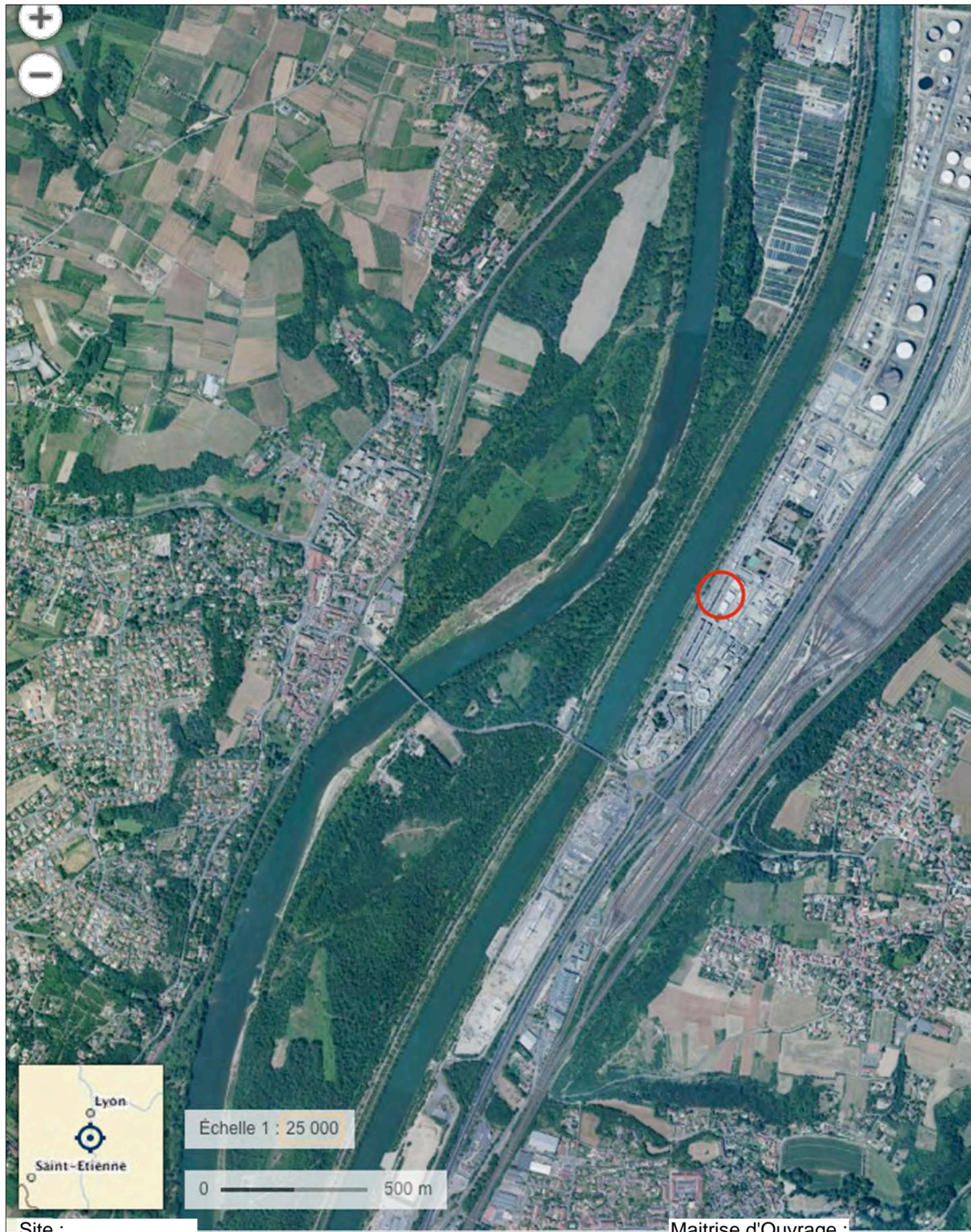
**LYON RHONE SOLAIRE**  
94, rue Servient  
69003 LYON

Architecte :

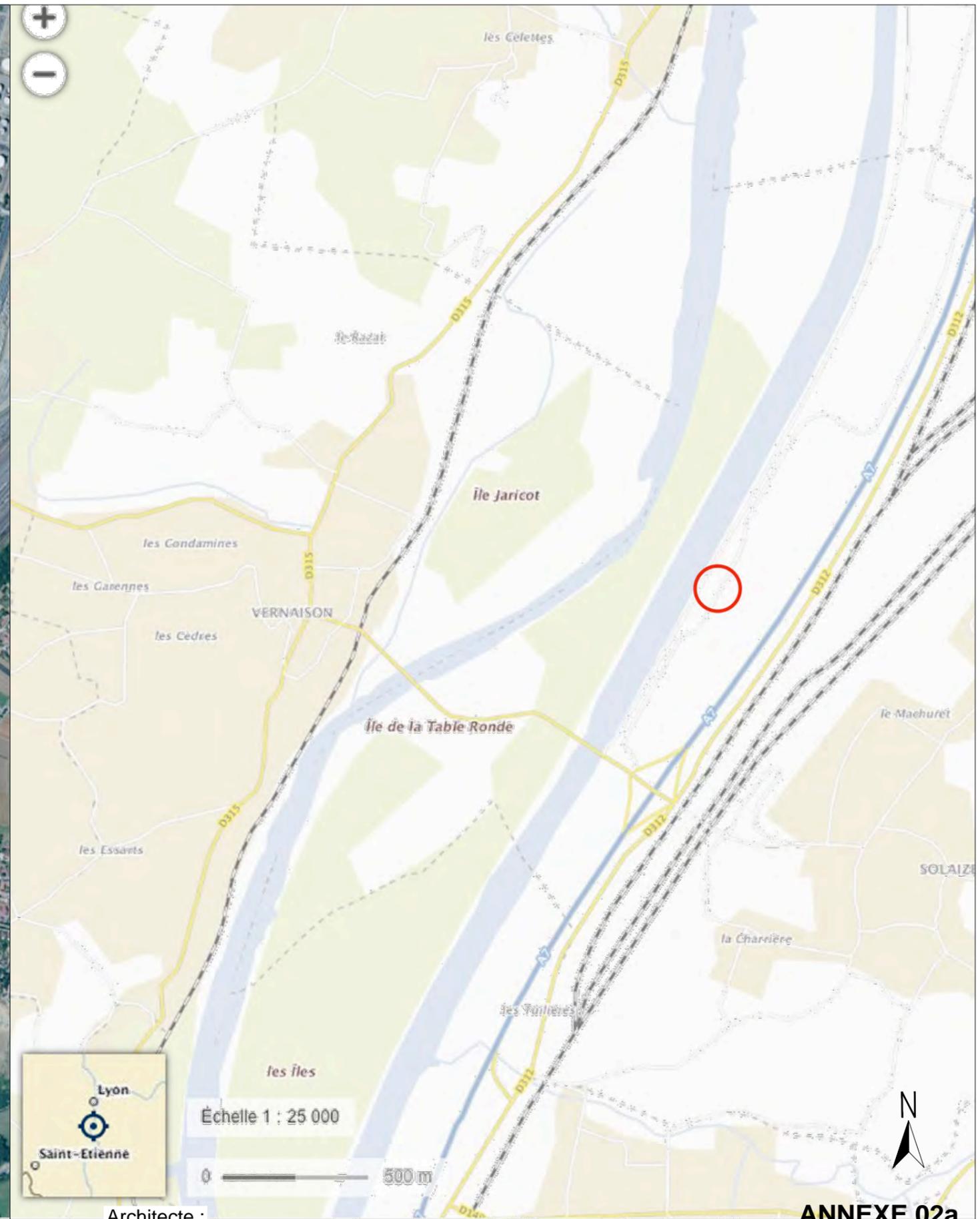
**EtienneRegent \_ Arch**  
05 rue Octavio Mey 69005 Lyon  
etienneregent.arch @ gmail.com  
T - 00 33 (0)6 41 82 25 72  
SIRET 413 380 270 000 53 – APE 7111 Z

Echelle : 1/sans

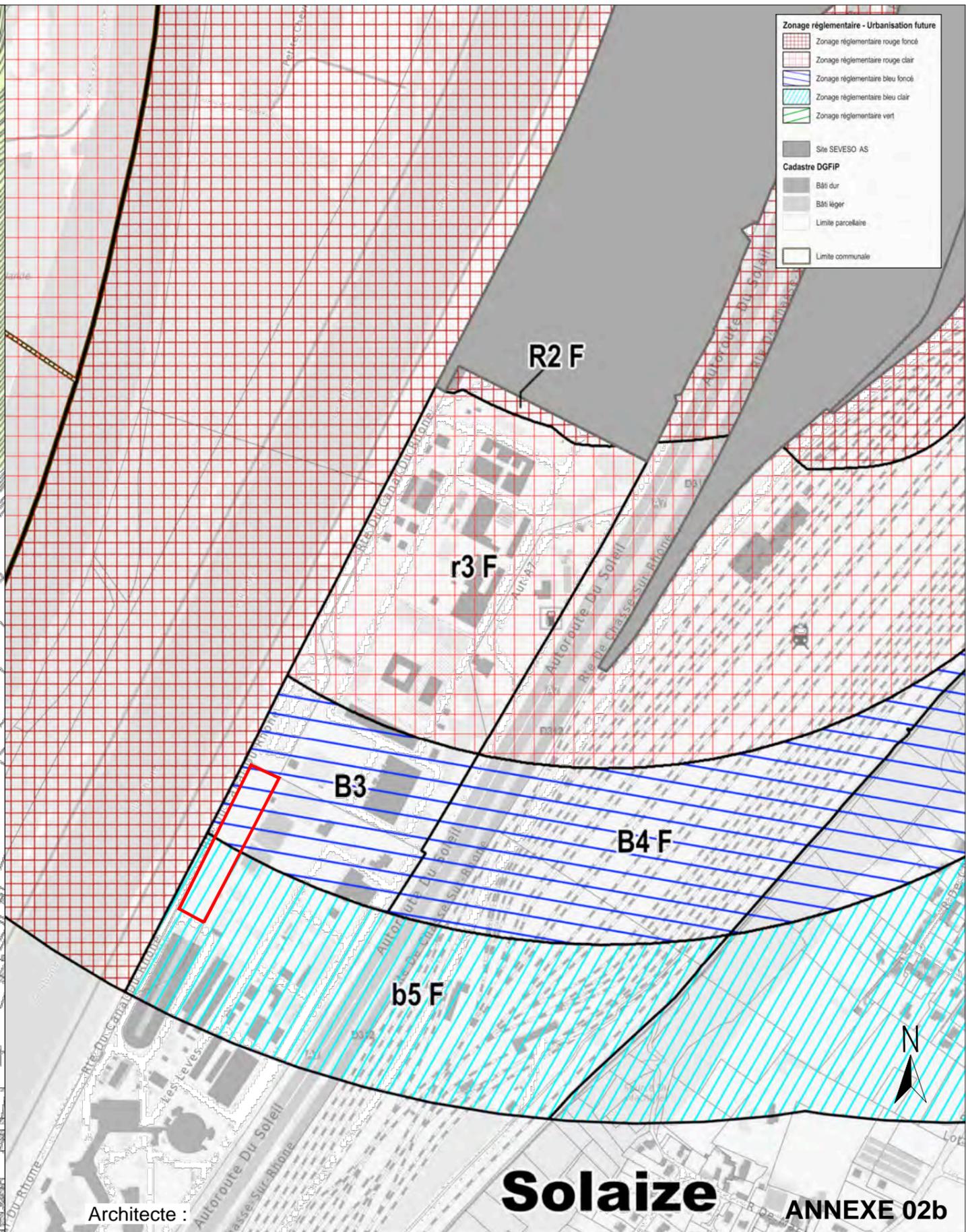
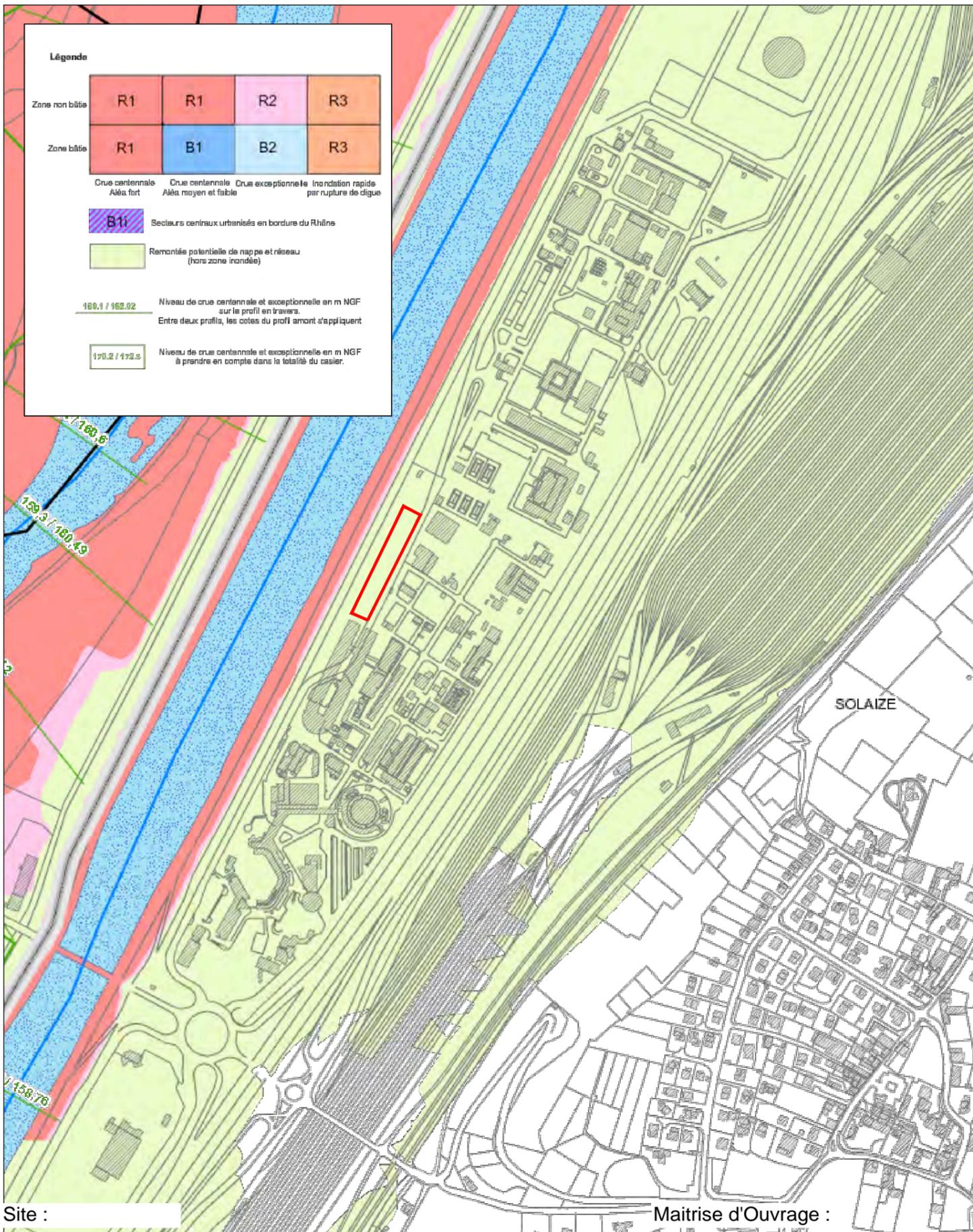
Date : 08/09/2017



Site : Maitrise d'Ouvrage :



Architecte : **ANNEXE 02a**



**Légende**

Zone non bâtie	R1	R1	R2	R3
Zone bâtie	R1	B1	B2	R3

Crue centennale  
Aléa fort

Crue centennale  
Aléa moyen et faible

Crue exceptionnelle  
Inondation rapide par rupture de digue

**B11** Secteurs centraux urbanisés en bordure du Rhône

Remontée potentielle de nappe et réseau (hors zone inondée)

160.1 / 162.02 Niveau de crue centennale et exceptionnelle en m NGF sur le profil en travers. Entre deux profils, les cotes du profil amont s'appliquent

170.2 / 172.3 Niveau de crue centennale et exceptionnelle en m NGF à prendre en compte dans la totalité du casier.

**Zonage réglementaire - Urbanisation future**

- Zonage réglementaire rouge foncé
- Zonage réglementaire rouge clair
- Zonage réglementaire bleu foncé
- Zonage réglementaire bleu clair
- Zonage réglementaire vert

**Site SEVESO AS**

**Cadastre DGFIP**

- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite parcellaire
- Limite communale

Site :

Maitrise d'Ouvrage :

Architecte :

**Solaize**

**ANNEXE 02b**



**IFP ENERGIES NOUVELLES**  
Rond-point de l'échangeur de Solaize,  
BP3 - 69360 SOLAIZE

**LYON RHONE SOLAIRE**  
94, rue Servient  
69003 LYON

**EtienneRegent \_ Arch**  
05 rue Octavio Mey 69005 Lyon  
etienneregent.arch@gmail.com  
T - 00 33 (0)6 41 82 25 72  
SIRET 413 380 270 000 53 - APE 7111 Z

Echelle : 1/Graphique Date : 08/09/2017

**A - Vue proche - AOUT 2015**



**B - Vue Lointaine - AOUT 2015**



Site :



**IFP ENERGIES NOUVELLES**  
Rond-point de l'échangeur de Solaize,  
BP3 - 69360 SOLAIZE

Maitrise d'Ouvrage :

**LYON RHONE SOLAIRE**  
94, rue Servient  
69003 LYON

Architecte :

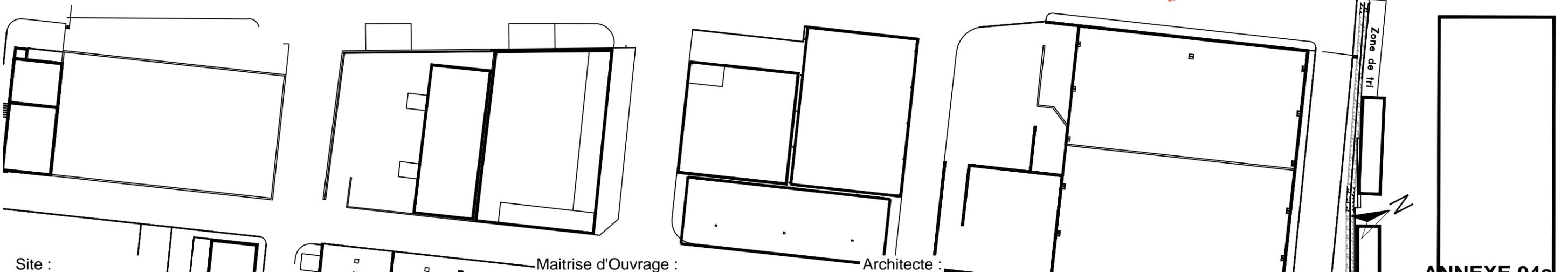
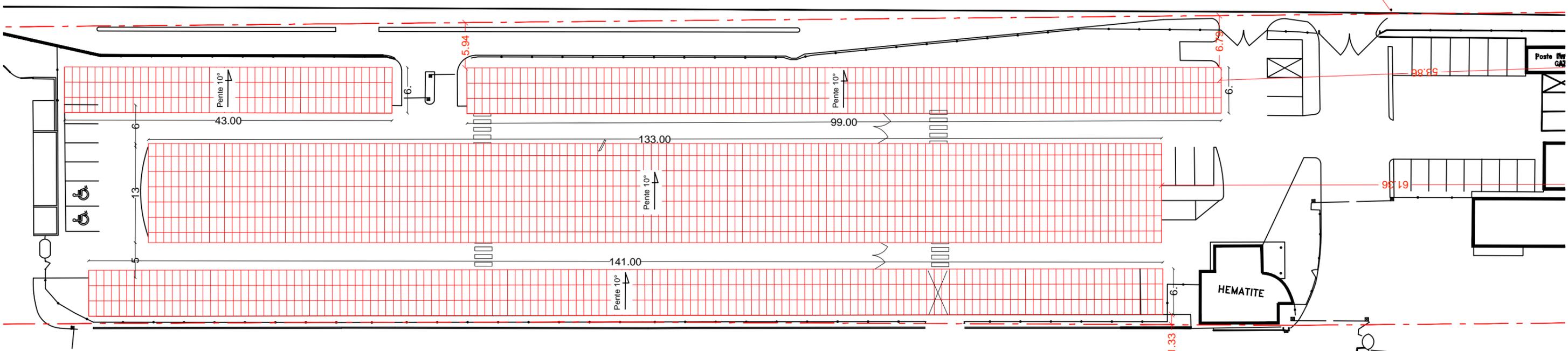
**EtienneRegent \_ Arch**  
05 rue Octavio Mey 69005 Lyon  
etienneregent.arch @ gmail.com  
T - 00 33 (0)6 41 82 25 72  
SIRET 413 380 270 000 53 – APE 7111 Z

**ANNEXE 03**

Echelle : 1/ sans

Date : 08/09/2017

# PARCELLE N° 13



Site :

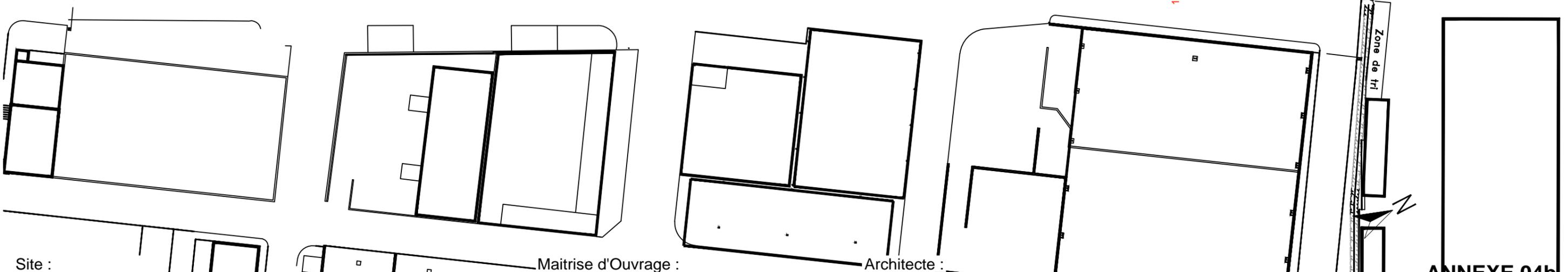
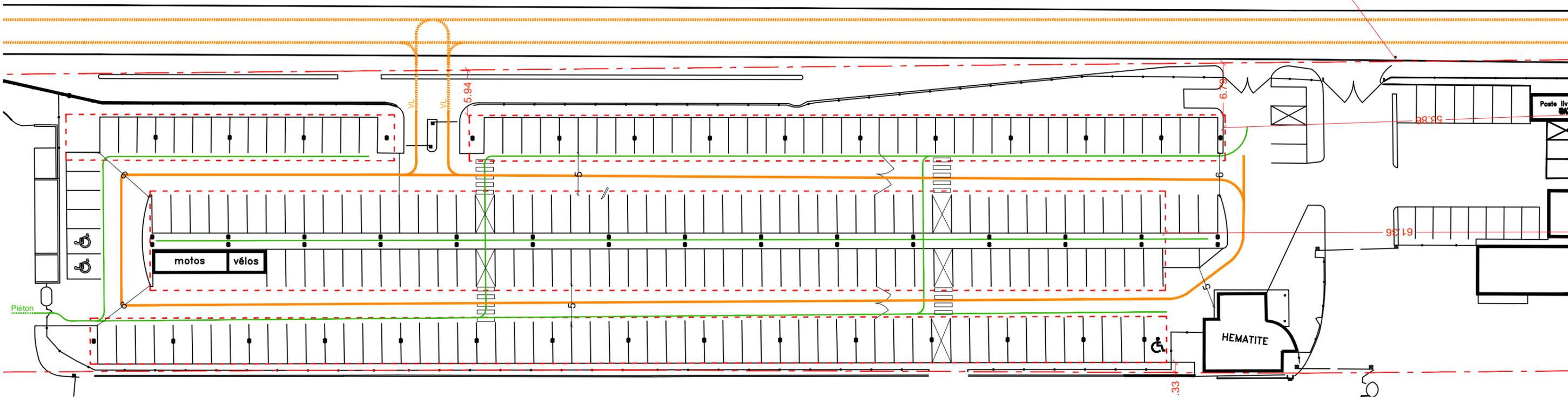
Maitrise d'Ouvrage :

Architecte :

ANNEXE 04a

# PARCELLE N° 13

TOTAL PLACES PARKING = 238 PLACES dont 3H



Site :

Maitrise d'Ouvrage :

Architecte :

ANNEXE 04b



**IFP ENERGIES NOUVELLES**  
Rond-point de l'échangeur de Solaize,  
BP3 - 69360 SOLAIZE

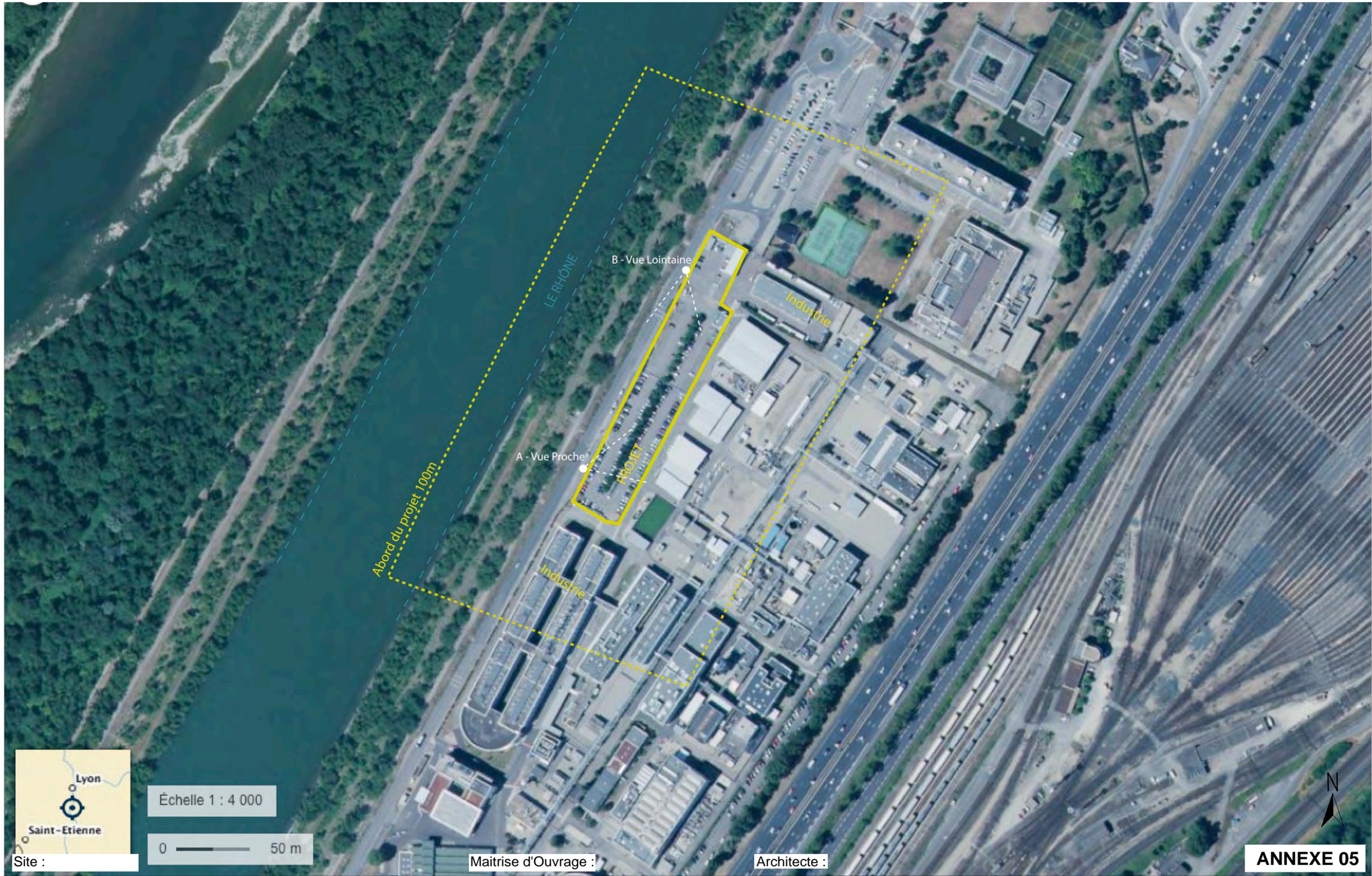
**LYON RHONE SOLAIRE**  
94, rue Servient  
69003 LYON

**EtienneRegent \_ Arch**  
05 rue Octavio Mey 69005 Lyon  
etienneregent.arch@gmail.com  
T - 00 33 (0)6 41 82 25 72  
SIRET 413 380 270 000 53 - APE 7111 Z

Echelle : 1/500

Date : 08/09/2017





Échelle 1 : 4 000



Site :

Maitrise d'Ouvrage :

Architecte :

**ANNEXE 05**



**IFP ENERGIES NOUVELLES**  
Rond-point de l'échangeur de Solaize,  
BP3 - 69360 SOLAIZE

**LYON RHONE SOLAIRE**  
94, rue Servient  
69003 LYON

**EtienneRegent \_ Arch**  
05 rue Octavio Mey 69005 Lyon  
etienneregent.arch @ gmail.com  
T - 00 33 (0)6 41 82 25 72  
SIRET 413 380 270 000 53 - APE 7111 Z

Echelle : 1/500

Date : 08/09/2017

## PC 13 - ATTESTATION MAITRE D'OEUVRE

PC13. Attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]. Elle permet de vérifier, avant de délivrer le permis, qu'un professionnel compétent a bien réalisé l'étude exigée et que la construction ne supporterait pas de risque important (par exemple en cas d'inondation, de glissement de terrain...).

Lorsque votre projet est situé dans des zones où des mesures techniques sont imposées pour permettre aux constructions de résister à un tremblement de terre ou, dans les départements d'outre-mer, à un cyclone, vous devez avoir recours à un professionnel agréé. : Bureaux d'études structures + Bureau de Contrôle spécialisés.

**Par l'attestation PC13 de la demande de Permis de Construire, l'architecte maître d'œuvre et le demandeur attestent avoir réalisé les études de conception conformément aux contraintes du PPRT. Ils s'engagent à s'attacher les compétences de bureaux d'études et de contrôle spécialisés et à respecter l'ensemble des préconisations d'études et de mise en œuvre pour adapter le projet aux règles d'adaptation des ouvrages :**

- **aux règles de l'Art en terme de solidité et sécurité préventive,**
- **d'adaptation aux risques définis au PPRT,**
- **aux précautions par rapports aux risques de pollution de sols en fonctions des analyses**
- **et des préconisations des services du SDIS et des équipes dédiées sur site.**

## CONTEXTE

### FICHE SITE / Ifp en - SOLAIZE

**Adresse** : IFP Energies nouvelles – Etablissement de Lyon  
Rond-point de l'échangeur de Solaize - BP 3 69360 Solaize - France

**Références** cadastrales + extrait SOLAIZE -AB01 -n° 13

**Surface** des parcelles : AB 13 11640 m<sup>2</sup>

**Altitude** : 161 m – Géoportail

**PLU** – zonage + Carte : GrandLyon-SOLAIZE UI

**Inst GL** : Anne BESNEHARD, responsable du service, [ABESNEHARD@grandlyon.com](mailto:ABESNEHARD@grandlyon.com) 04 78 63 46 96

HAUBER Anne Christine [ac-hauber@mairie-solaize.fr](mailto:ac-hauber@mairie-solaize.fr)

**RI** : Remontée potentielle de nappe et réseau (hors zone inondé)

**RT** : Zonage réglementaire (Bleu clair et bleu foncé) : urbanisation future : Zones b5 F – B3

**Pollution Sols** : RAS

**ICPE** – source : Ministère de l'environnement - Base des installations classées

Activité principale : Recherche-développement scientifique

Etat d'activité : En fonctionnement

Service d'inspection : DREAL

Numéro inspection : 0061.03856

Dernière inspection : 20/06/2017

Régime : Autorisation

Statut Seveso : Non Seveso

Priorité nationale : Non

IED-MTD : Non

**EtienneRegent \_ Arch**

05 rue Octavio Mey 69005 Lyon  
etienneregent.arch@gmail.com  
T - 00 33 (0)6 41 82 25 72  
SIRET 413 380 270 000 53 – APE 7111 Z

A handwritten signature in blue ink is written over a horizontal line. To the left of the signature is a vertical line that extends upwards and then curves to the right, resembling a stylized 'P' or a similar symbol. The signature itself is cursive and appears to read 'A. Hauber'.

**PC 13 – ATTESTATION MAITRE D'OEUVRE**

**CERTIFICAT D'ELIGIBILITE**

Un Certificat d'éligibilité a été établie à la DREAL Auvergne / Rhône-Alpes le 18 avril 2017 pour l'installation qui fait l'objet de notre demande Permis de construire.

Certificat en Annexe

**ETUDES + CONTROLE****Responsabilité de l'architecte et Maitre d'Œuvre**

Le projet sera défini et détaillé par des plans de conception générale et d'exécution prenant en compte la nature du terrain et du sous-sol, les risques sismiques, l'altitude et l'enneigement, les passages de réseaux et d'eau éventuels et les vents dominants.

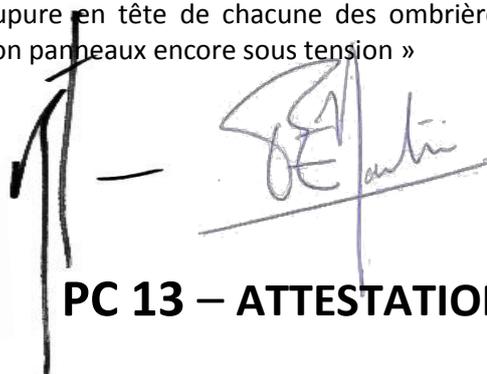
Le maitre d'œuvre, compétent, habilité avec les assurances adéquates présentées au maitre d'ouvrage, prendra en charge l'ensemble des études et responsabilités techniques et réglementaires pour la réalisation de l'ouvrage suivant les règles de l'art les réglementations en vigueur et conformément au permis de construire suivant son contrat avec le maître d'ouvrage.

L'ensemble des études seront conduites sous la maitrise d'œuvre de l'Architecte signataire de présent permis qui s'attachera les compétences d'une équipe de bureaux d'études compétents et spécialisés en particulier :

- Bureau d'étude Géotechnique et Dépollution des Sols
- Bureau d'étude Structure et Fondations pour la solidité des ouvrages et renforcements spécifiques
- Bureau d'Etudes VRD
- Bureau de Contrôle spécialisé en installation Pv et projets en site à risque.

**Installations PV**

- L'installation Pv respectera l'ensemble des règles de l'art en vigueur et les préconisations de l'UTE C 15-712-1.
- Les onduleurs seront équipés de systèmes de télésurveillance afin de contrôler et prévenir les défauts éventuels de la centrale.
- Le local technique préfabriqué et normalisé comme décrit dans les fiches projets du présent dossier répondra à l'ensemble des règles de sécurité des personnes, d'alarme et de coupure et de résistance au feu et aux risques du PPRT.
- Un système de coupure coup de poing d'urgence générale de l'ensemble de l'installation sera installé au local général et une coupure en tête de chacune des ombrières – avec la mention « coupure réseau photovoltaïque – attention panneaux encore sous tension »



PC 13 – ATTESTATION MAITRE D'OEUVRE

### **Etudes de sol**

Étude géotechnique et diagnostique du sol seront réalisés pour permettre aux Bureaux d'études structures et VRD et dépollutions pour optimiser le projet de fondation au regard de la qualité des sols et définir un ancrage optimum par rapport à la solidité et aux risques de résistance au souffle

### **Terrassements**

Les terrassements comprennent les plateformes sur l'emprise du projet voies d'accès et aires de manœuvres. Elles seront compactées pour pouvoir recevoir camions, engins de levage et pompiers. Elles seront réalisées pour supporter de fortes précipitations avec un système de drainage des Eaux pluviales calibré et adapté.

### **Etudes Structures et Assemblages**

L'ensemble des structures sont étudiées pour garantir la solidité de l'ouvrage en ancrage au sol, en structure primaire et en assemblage et accroches. Cette garantie de solidité s'étend aux risques définis au PPRT.

### **EXECUTION des travaux**

L'accès au terrain se fera par la voie d'accès existante, que dessert la parcelle.

Les travaux se feront depuis la plateforme préétablie, à partir de moyens légers.

Cette organisation permettra une réalisation aisée et sans impact sur le terrain et l'environnement.

Les travaux se feront suivant un plan de coordination et de prévention conforme au cahier des charges réglementaire et celui défini sur site et dans le secteur et dicté par le Plan de Prévention.

L'ensemble des entreprises impliquées dans la mise en œuvre du projet seront dûment habilités et agréés pour intervenir dans ce cadre.